



Paris, le 25 septembre 2019

Charte de bonne conduite

Pour la manifestation du mardi 15 octobre 2019

En tant que structures responsables, les organisations syndicales organisatrices de la manifestation à Paris du mardi 15 octobre 2019 entre la place de la République et la place de la Nation, en passant par la place de la Bastille, s'engagent à ce que les participants respectent le parcours déposé en préfecture, sans s'écarter de celui-ci, ainsi que les règles de déclenchement du cortège jusqu'à la consigne de dislocation donnée par les organisateurs vers 18H00.

- les participants ne seront pas visage couvert, sans tenue de feu,
- ils ne dégraderont en aucune manière, les mobiliers, les édifices, publics ou privés,
- il sera interdit d'utiliser des fusées, de type parachute et, d'une manière générale, ils ne lanceront aucun projectile,
- ils n'auront pas de comportement de défiance envers les forces de l'ordre,
- aucune forme de violence ne sera acceptée,
- les manifestants respecteront les consignes du service d'ordre des organisations syndicales,
- l'arrivée et le départ de la manifestation se feront dans le calme,

Les organisations syndicales organisatrices déclineront toute responsabilité en cas de manquement à ces règles.